

RELEVÉ DE DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 18 juin 2012

Le conseil d'administration d'Université Paris-Est s'est réuni le 18 juin 2012 à 11 heures, en salle Perronet à l'École des Ponts.

Présents :

> Membres fondateurs :

- UPEMLV : Gilles ROUSSEL (avec procuration d'Alain DEREY/ENSA VT), Frédéric MORET, Damien LAMBERTON
- École des Ponts ParisTech : Philippe COURTIER, Gilles ROBIN (avec procuration de Serge PIPERNO)
- UPEC : Luc HITTINGER (avec procuration de Pierre TIBERGHIEU/EFES), Christian CUESTA
- ESIEE Paris : Dominique PERRIN
- IFSTTAR : Hélène JACQUOT-GUIMBAL
- ENVA : Jean-Paul MIALOT
- CNRS : Guy MÉTIVIER
- Inserm : Claire GIRY

> Personnalité qualifiée : Bernard SAINT-GIRONS (avec procuration de Hervé CHARRUE/CSTB)

> Membres associés :

- Pôle de compétitivité Advancity : Ghislain DU JEU
- IGN : Jean-Philippe LAGRANGE (représentant Pascal BERTEAUD)
- ENSA Paris-Belleville : Jean-Pierre BOBENRIETHER
- EIVP : Régis VALLÉE
- ESTP : Florence DARMON
- ANSES : Pascale PARISOT (représentant Marc MORTUREUX)
- FCBA : Georges-Henri FLORENTIN

> Personnels de l'EPCS : Auziria MENDES

> Invités permanents :

- Rectorat de Créteil : William MAROIS, recteur, chancelier des universités, Mathieu BOUCHERON
- MEDDE : Patrice BUESO, représentant le secrétariat général

> Invités :

- UPE : Benoît LESAFFRE, vice-président
- UPE : Micheline BARTHOUT, vice-présidente à la formation
- UPE : Bernard LAPEYRE, directeur département des études doctorales
- UPE : Monika BLANC, responsable affaires générales

Absents/excusés

- INA : Mathieu GALLET
- ENSA Paris-Malaquais : Nasrine SERAJI
- Doctorants : Stanislas HENRION
- UPE : Marcel PARIAT, directeur adjoint du département des études doctorales
- UPE : Nelly TOCKO, agent comptable

Point n°1 : Compte rendu du conseil d'administration du 2 avril 2012

Le compte rendu du conseil d'administration du 2 avril 2012 est approuvé à l'unanimité.

Point n°2 : Décision budgétaire modificative 2012-2

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la décision budgétaire modificative 2012-2 intégrant dans les comptes d'Université Paris-Est pour un montant de 5 754 250 € les dotations comprenant :

- l'intégration en ressources affectées des résultats de deux appels à projets du Programme des investissements d'avenir :
 - au titre du programme « Laboratoires d'excellence », la convention de préfinancement UPE-ANR du 3 mai 2012 relative au Labex « Modélisation et Expérimentation Multi-Echelles des Matériaux pour la Construction Durable »-MMCD pour un montant de 600 000 € ;
 - au titre du programme « Initiatives d'excellence en formations innovantes », la notification par l'ANR le 29 mai 2012 de l'annexe financière relative au projet « Individualisation, Diversification, Évaluation, Accompagnement » pour un montant de 866 250 € ;
- le montant en recettes et dépenses du projet « Contrathèque » intégré en application du nouveau modèle budgétaire à raison de 45 000 € ;
- l'abondement des versements dus en 2012 au titre de l'opération Bienvenüe en fonction de l'échéancier retenu dans la VEFA signée le 31 janvier 2012, pour un montant de 4 243 000 €.

Point n°3 : Suivi de l'exécution budgétaire

Le taux d'exécution des dépenses inscrites au budget primitif 2012 s'établit à 57,49 % incluant l'opération Bienvenüe ; celui des recettes s'élève à 48,23 %. Ces taux sont normaux à cette époque de l'année, les apports des collectivités territoriales intervenant au second semestre de l'année en cours.

Au 15 juin 2012, le solde du compte s'élève à 3 574 550,07 €.

Point n°4 : Règlement intérieur

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la règle de signature des publications scientifiques, actualisée après consultation du bureau du comité consultatif scientifique international et concertation avec l'Observatoire des sciences et techniques, et intégrée dans le règlement intérieur. Le nouveau dispositif de signature a pour objectif de permettre le repérage exhaustif des publications d'Université Paris-Est en vue de favoriser son rayonnement international, de faciliter la bibliométrie des membres d'UPE et de leurs équipes de recherche.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le règlement intérieur. Ce règlement, qui complète les statuts de l'établissement annexés au décret n°2012-487 du 13 avril 2012, comprend les règles relatives aux instances de gouvernance, à l'organisation et au fonctionnement de l'établissement, aux diplômes, aux étudiants, aux personnels et aux relations avec les établissements membres. Il traduit les évolutions d'UPE en termes de gouvernance, d'ouverture à l'environnement international et de renforcement de ses partenariats et compétences.

Point n°5 : Renouveaulement du Conseil d'administration

Les dispositions relatives au renouvellement du Conseil d'administration contenues dans le règlement des élections 2012 sont approuvées à l'unanimité moins trois voix. Elles régissent les modes d'élection des administrateurs appelés à représenter les enseignants-chercheurs, chercheurs ou assimilés, les personnels administratifs et les doctorants.

Une actualisation du dispositif sera envisagée d'ici trois ans pour élargir l'assiette de la représentation des enseignants-chercheurs et chercheurs ou assimilés.

La prochaine séance du CA est prévue le 24 septembre 2012 à 11 heures.

Le 18 juin 2012

Le président
UNIVERSITÉ PARIS-TECH
Bernard Saint-Gijons

A circular stamp with a dotted border containing the text 'UNIVERSITÉ PARIS-TECH' and a signature in blue ink. The signature is written over the stamp and extends to the right.